



Paris, le 16 janvier 2019

**Déclaration Liminaire du Groupe de Travail  
du 16.01.19 sur les risques psycho-sociaux –  
point 3-2 : formation au management de l'encadrement**

En préambule,

pour que les personnels puissent connaître un certain épanouissement au travail, nécessaire à leur bien être et donc à leur santé, il faut qu'ils soient le plus possible associés à l'organisation de l'activité, qu'ils participent à la définition des objectifs de service, à la définition du sens de leur action.

Pour que l'encadrement puisse associer les personnels à cela, il faut qu'il ait la marge de manoeuvre organisationnelle pour prendre des initiatives et pour définir des projets collectifs localement.

Or, à ce jour, la DAP reste enferrée dans une pratique purement verticale et pyramidale. Le mot d'ordre, qui ruisselle du haut vers le bas, toujours, c'est "la commande". La DAP impose aux DI, les DI aux DFSPIP, les DFSPIP aux DPIP et les DPIP aux agents.

Tant que la DAP n'organisera pas une chaîne de hiérarchie plus respectueuse des technicités et compétences de terrain, tant qu'elle ne sortira pas d'une logique gestionnaire (qu'il s'agisse de gérer les flux ou de gérer la pénurie sans définir de priorité), aucune formation des équipes d'encadrement ne permettra de mettre en place des organisations de service associant réellement les agents.

Le document que vous nous avez transmis en préparation de cette réunion est une illustration de cette culture pénitentiaire. Les DPIP sont formés au management, outre les thèmes classiques, sur des thématiques telles que le management par objectif ou "l'accompagnement au changement". Il s'agit toujours de faire accepter aux équipes les décisions qui viennent du haut. Les formations à la co-construction en collectif des projets de services, de la définition des objectifs communs etc. n'est pas proposée.

Au delà de la question dont nous parlerons aujourd'hui, c'est donc bien la culture professionnelle de l'Administration Pénitentiaire qu'il convient de faire évoluer. La technicité des agents de terrain doit être reconnue et mise en valeur. Ils doivent être pleinement informés et associés au fonctionnement des services.

**CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>